CBM DISTRIB
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
104, boulevard Louis Armand 93330 Neuilly-sur-Marne
RCS Bobigny n° 980 073 738

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ A 11 HEURES

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance, par lettre remise en main propre contre récépissé.

SONT PRESENTS :

- Madame Déborah KHAROUBY, épouse BENHAMOU, à concurrence de 9.000 actions, numérotées de 1 à 9.000 ;
- La société BMC GROUP, à concurrence de 1.000 actions numérotées de 9.001 à 10.000.

Total égal à 100 % des actions composant le capital social,

Madame Déborah KHAROUBY, en qualité de Présidente préside la séance.

La Présidente a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Changement de dénomination sociale ;
- Démission de la Présidente de la société ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire ;
- Transfert du siège social ;
- Modifications statutaires ;
- Pouvoirs.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

***

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale « CBM DISTRIB » pour **« AB GROUP ».**

Elle décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts :

*« **Article 2 – Dénomination sociale***

*La dénomination sociale de la Société est : **AB GROUP***

Sur tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du capital social. »

DK DK

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Madame Déborah KHAROUBY de ses fonctions de Présidente, à effet du 28 avril 2025, prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de Président :

Monsieur Jordan BENHAMOU, né le 28 décembre 1991 à Montreuil (93), demeurant 39 avenue du Général Leclerc 94360 Bry-sur-Marne, de nationalité française,

Cette nomination prend effet ce jour.

Monsieur Jordan BENHAMOU exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Jordan BENHAMOU a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 104, boulevard Louis Armand 93330 Neuilly-sur Marne au 86 avenue Paul Vaillant Couturier 94400 Vitry-sur-Seine.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts :

*« **Article 3 – Siège social***

Le siège social est fixé 86 avenue Paul Vaillant Couturier 94400 Vitry-sur-Seine »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

DK DK

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 11h30.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal.

Fait à Paris, en DEUX (2) exemplaires.

Pour la Société BMC GROUP
Madame Déborah KHAROUBY
épouse BENHAMOU

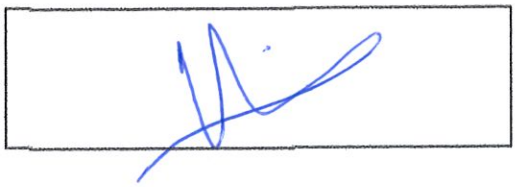
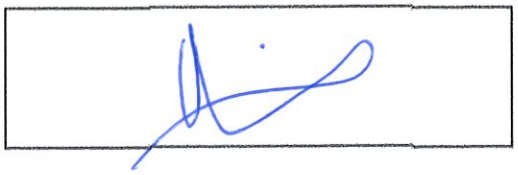
Madame Déborah KHAROUBY,
épouse BENHAMOU